



Contrôlé sur autoroute à 65 km/h au lieu de 50 km/h!

Par **dr_d**, le **03/06/2013** à **15:29**

Bonjour,

Je viens de recevoir un avis de contravention pour un excès de vitesse, que je n'attendais pas, sur l'autoroute A33, le 27/05/2013 à 22h48.

Mon véhicule a été contrôlé à 65 km/h pour une vitesse limite autorisée de 50 km/h (vitesse retenue = 60km/h
appareil de contrôle : 210C(MESTA)-00335 (dernière date de vérification : 11/09/2012)- Agent verbalisateur N°12xxxx- Code service: CACIR).

Après renseignements, le MESTA 210 C est un radar automatique qui est par conséquent fixe. Comment peut-on avoir,svp, une vitesse limite de 50 km/h sur autoroute, avec un radar fixe ?(je précise que je n'ai rien vu !)

Comme d'habitude,je vais préférer payer de suite vu la grosse différence de prix (-/+50%!) si on conteste et les difficultés de prouver sa bonne foi, etc..., mais avant,j'aurais quand même souhaité connaître vos avis, svp.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **03/06/2013** à **16:03**

Bonjour,

Il existe des portions d'autoroutes où la vitesse limite à ne pas dépasser est bien au dessous de 130 km/h : zones de travaux, échangeurs autoroutiers, autoroutes urbaines et suburbaine.

Le radar automatique est un radar fixe tout comme le sont les radars embarqués utilisés en position fixe, par les FDO postés au bord d'une route.

Tout savoir sur les excès de vitesses : un dossier en post-it, en en-tête de ce forum, lui est consacré,
tout savoir sur la contestation : un autre dossier en post-it lui est aussi consacré.

Bonne lecture.

Par **dr_d**, le **03/06/2013** à **16:10**

Oui, merci, je les avais déjà lu!

Donc, selon vous, ça pourrait être une zone de travaux ?(je suppose ça vu la vitesse limite de 50km/h qui est très peu pour un(e) autoroute!).

Sinon, afin de retrouver où ça pouvait se situer, savez-vous;svp, ce que veut dire :
"PK/PR:10.100", inscrit juste après le nom de l'autoroute A33?

Par **Tisuisse**, le **04/06/2013** à **07:10**

PK : point kilométrique

PR : point routier (équivalent du PK ci-dessus)

Par **citoyenalpha**, le **04/06/2013** à **13:37**

le plus souvent c'est lors de l'arrivée à une gare de péage. Ces contrôles font des ravages.
Succès garanti.